

CATALOGUE DES BIENFAICTEURS  
DE  
NOSTRE DAME DE RECOVRANCE  
DE KEBEC,

POUR QUI IL FAUT PRIER DE LES RECOMMANDER  
AVEZ PRIERES DU PEUPLE.

(Suite.)

M. De CASTILLON.  
Le grand tableau de N.D.

1636.  
MESSIEVRS.

1640.

MESSIEVRS.

1642.

M. DE L'ISLE,  
Les tapis qui ont été  
mis en plusieurs pieces.

Amendes.

1643 & 1644.  
M. DE MONTMAGNY  
Le petit tabernacle tout doré.

1644 & 1646.  
M. De MONTMAGNY  
Le vase de l'eau baptismale.

1645.  
Le fonds de la bastisse de l'Eglise.

1646.  
M. De MONTMAGNY  
La tapisserie grande pour le marchepied de l'autel.

Monsieur de Castillon a donné le grand tableau de Nostre Dame sans encastrement.

L'an 1636. Messieurs de la Compagnie ont envoyé vne aube de toute commune ; item vne nappe d'autel, item deux amictis, item sept purificatoires, item vn surplis, item vn pavillon de cammelot vert ondé, item vn pavillon de droguet à fleurons rouges, item 3. ou 4. liures d'encens, item dix liures de cire blanche en cierges, item dix liures de cire blanche en cierges.

Vn des Peres de la Compagnie de Iesus donna, avec la permission de son Supérieur, vne ceinture pour l'aube, vne boête de petit tasetas pour hosties & vne palle.

En l'année 1640. l'église de Kebec (10) ayant été brûlée et consummée du feu avec la maison (11) des Peres Jesuites, on sauva quasi tous les ornements d'église.(12)

Es années suivantes, Messieurs de la Compagnie ont cessé de faire des dons pour les ornements d'église, laissant le soin de ceste affaire à la charité des habitants, se contentants de la pension de 600. livres pour deux Peres en chaque Résidence. (13)

En l'année 1642, Monsieur De l'Isle (14), lieutenant de Monsieur le Gouverneur, a donné vne robe de Castor, dont on acheta les deux pieces de tapisserie qui sont au tour de l'autel.

Monsieur le Gouverneur (15) a fait appliquer es dites années suivantes quelques amendes à l'Eglise de Kebec, qui ont été employées en ornements.

Es années 1643. & 1644. on fit vne cueillette parmy les habitants pour quelques ornements & meubles de l'Eglise (16). Monsieur de Montmagny, Gouverneur, donna 25 escus, qui ont été employez au tabernacle doré qui est à present sur le grand autel, apporté en l'an 1644. avec quelques autres aumônes des particuliers, dont on a aussi acheté deux chasubles de satin, l'une rouge, l'autre verte, à fleurs toutes deux ; item vne grande chape de satin blanc à fleurs.

Item quatre chandeliers de cuivre, apportez ceste année présente 1645.

Monsieur de Montmagny, Gouverneur, a donné le vase de cuire ciselé qui sert pour l'eau baptismale.

En l'an 1645. Monsieur de Montmagny, Gouverneur, et les habitants, ont appliqué 1250 Castors prouenant des soldats venus des Hurons, pour faire bastir vne église à Quebec en l'honneur de Nostre Dame de la Paix. (17)

En Jan. 1646. Monsieur de Montmagny, Gouverneur de la Nouvelle France, a donné à l'église de Quebec vne pièce de tapisserie neuve et assés grande pour servir au marchepied de l'autel les bonnes festes de l'année.—(A continuer.)

(10) Notre-Dame-de-Reconurance.

(11) Les Jésuites avaient bâti cette maison en 1635 à côté de Notre-Dame-de-Reconurance ; elle leur servait de presbytère. Après cet incendie, " il fallut, dit le Père Le Jeune, aller prendre logis à la salle des pauvres, jusques à ce que Monsieur notre Gouverneur nous prestat vne maison, dans laquelle estoit logez il fut changer ceste salle de malades en vne église. "

(12) Les habits dont Louis XIII avait fait présent aux Sauvages, à l'occasion de la naissance du Dauphin (Louis XIV), et qui ne servaient qu'aux processions solennelles, furent la proie des flammes.

(13) Les Jésuites avaient alors six résidences en Canada : deux à Québec, Notre-Dame-des-Anges et Nostre-Dame-de-Reconurance (c'est-à-dire le logement qu'on leur prêta après l'incendie, en attendant la nouvelle bâtie), la résidence de la Conception aux Trois-Rivières, celle de Sainte-Anne au Cap-Breton, celle de Saint-Joseph, d'Ibontaria et celle de la Conception du bourg d'Ossosané.

(14) Chevalier de Malte, de même que M. de Montmagny, et gouverneur des Trois-Rivières. Ils étaient tous deux d'une grande piété.

(15) Charles Huant de Montmagny, chevalier de Malte, qui arriva le 11 juin 1636. Il reçut les clefs de la ville des mains de M. de Châteaufort, nommé gouverneur par intérim après la mort de Champlain.

(16) Un autre manuscrit de la même époque, conservé aux archives de l'Archevêché, assigne une autre destination au produit de cette cueillette : " En 1643 et 1644, y est-il dit, il fut fait des questes pour la bastisse de l'église chez tous les paroissiens. "

(17) Le manuscrit cité plus haut, porte : " En 1645, M. de Montmagny, Gouverneur, et les paroissiens appriquerent, en entre des questes cy dessus, 1270 peaux de castor, ce qui pouvoit valoir alors 8,000 livres, pour bastir ladite église, qui fut nommée N.D. de la Paix.... Ceste église fut bastie en forme de croix, large de 30 pieds. longue de 100. les murs compris, sur le terrain où elle est aujourd'hui, donné pour cela par Guillaume Couillard et sa femme (1645). " Il faut que cette donation ne fut que verbale : car le même manuscrit ajoute un peu plus bas : " Le 18 janvier 1652, par acte devant Audouart, notaire, Guillaume Couillard [et sa femme] donnerent à l'église dudit Québec le terrain sur lequel ladite église est bastie. 90 perches en superficie " .... " Il y auroit, ajoute-t-il, deux chapelles : celle du costé de l'épitre dite de S. Joseph, et celle du costé de l'évangile dite de Sainte Anne. Depuis ce temps, cette église a été l'église paroissiale de Québec ; elle a été entretenue par la charité des paroissiens. "

Délibération des marguilliers, du 8 octobre 1645. — Resolu que vu l'incendie arrivé il y auroit alors cinq ans et demy (en 1640) de la première paroisse des d. habitants, il en seroit basti une nouvelle en l'honneur de la très Ste. Vierge, Mère de Dieu, sous le titre de Notre-Dame-de-la-Conception, qui est la Patronne et Titulaire de la Paroisse de Quebec, et d'autant que par l'intercession de la très Ste. Vierge on avoit obtenu cette année la paix avec les Iroquois, il fut résolu que la dite Eglise porteroit le nom de Notre-Dame-de-la-Paix. Accordé aussi que près de l'Eglise on bastiroit vn Presbytère. Le R. P. Lallement, Supérieur des Jesuites, et Monsieur de Montmagny, Gouverneur, ont mis la première pierre de la dite Eglise.

**La révolution d'Haïti.** — Les derniers journaux haïtiens contiennent un singulier récit de la séance sénatoriale dans laquelle le général Gressier a prêté serment comme président de la nouvelle république. La couronne d'or de Soulouque, l'empereur déchu, était placée sur la table, et le nouveau président, s'étant emparé d'un petit marteau, dit d'une voix solennelle : — " Je ne briserai pas ce brimborion, ce serait un acte de vandalisme ; mais je le frapperai de trois coups symboliques, après quoi il sera envoyé au Trésor public où il sera apprécié à sa juste valeur. " Cette disposition ayant été strictement accomplie, le président se retira au milieu des acclamations enthousiastes et universelles de l'assemblée.

Un journal de médecine militaire, *Memorial de Sanidad del Ejercito y Armada*, donnait, il y a peu de jours, les renseignements sur la quantité de viande qui forme la ration quotidienne du soldat dans huit Etats de l'Europe. Angleterre, viarde, 375 grammes. — France, 250. — Russie, 240. — Belgique, 230. — Naples, 192. — Prusse, 170. — Sardaigne, 156. — Autriche, 125.

#### PLAISANTERIE.

Quand le maréchal de La Ferté voulait faire pendre quelque soldat, il avait coutume de lui dire : " Corbleu ! toi ou moi nous serons pendus. " Il dit la même chose à un espion qu'on trouva dans son camp. Lorsqu'on voulut conduire ce misérable à la potence, il demanda à parler au maréchal :

" Monseigneur, lui dit-il, vous vous souviendrez que vous m'avez dit que vous ou moi, nous serions pendus. Je viens pour savoir si vous voulez l'être ; car, si vous ne l'êtes pas, je vois bien qu'il faut que je le sois. " Le maréchal se prit à rire, et fit grâce à l'espion.

#### CHARADE.

Mon premier se fait en chantant;  
Mon dernier, sauvage et stérile,  
Offre un tableau peu séduisant;  
Mon entier, astronome habile,  
Est bien connu du vrai savant.

La réponse à la dernière énigme est : Oie.

#### CONDITIONS DE CE JOURNAL.

*L'Abeille* paraît une fois par semaine. Le prix de l'abonnement est de 2s. 6d., payable immédiatement. Les Pensionnaires s'abonnent au bureau de *L'Abeille*.

#### AGENTS.

|                               |                             |
|-------------------------------|-----------------------------|
| A Sainte-Thérèse . . . . .    | M. A. Nantel.               |
| A St. Hyacinthe . . . . .     | M. F. Rainville.            |
| A Ste. Anne . . . . .         | M. Ls. Fourrier.            |
| Au Collège Joliette . . . . . | M.J.D. Bélanger.            |
| A l'Assomption . . . . .      | M. M. Legaré.               |
| A la Petite-Salle . . . . .   | M. A. Gosselin.             |
| Chez les Externes . . . . .   | M. F. Gagné,<br>P. Doherty. |
|                               | N. M. HUOT, Gérant.         |